

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

**délibération :
D_2023_2_1**

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 03 février à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 27 Janvier 2023

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry

Votants : 18

**Objet : Clôture du budget
annexe "logements" au 1er
février 2023****Pouvoirs :**

Madame RENARD Annie a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie les
jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Vu la délibération D_2018_9_2 du 10 octobre 2018 relative à la création d'un budget annexe « logements »,

Vu la vente au 7 septembre 2022 de l'immeuble 55 rue de la boème à l'OPH de l'Angoumois,

Après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité, afin de :

- Faciliter le pilotage et la gestion des deux derniers logements,
- Simplifier le suivi budgétaire et comptable,
- Retracer l'ensemble des opérations dans le budget communal pour avoir une vue unifiée.

Le Conseil Municipal décide :

- de **PROCEDER** à la clôture du budget annexe « logements » au 1^{er} février 2023,
- de **REPRENDRE** l'ensemble des obligations, dettes, droits et créances du budget annexe « logements » sur le budget communal,
- de **TRANSFERER** par anticipation l'actif, le passif et les résultats du budget annexe « logements » sur le budget de la commune sur l'exercice 2023 au vu des éléments contenus dans le compte de gestion 2023,
- de **PRENDRE** en compte la suppression du budget annexe « logements » après demande du compte de dissolution sur l'exercice 2023 par le comptable public,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents liés à la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/02/2023, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 07 102 12023



Michel CARTERET